



HAL
open science

Territorialiser les relations société-rivière pour faciliter la gestion commune des cours d'eau urbains : l'exemple de l'agglomération parisienne

Catherine Carré, Jean-Paul Haghe

► To cite this version:

Catherine Carré, Jean-Paul Haghe. Territorialiser les relations société-rivière pour faciliter la gestion commune des cours d'eau urbains : l'exemple de l'agglomération parisienne. CIST2011 - Fonder les sciences du territoire, Collège international des sciences du territoire (CIST), Nov 2011, Paris, France. pp.78-84. hal-01353402

HAL Id: hal-01353402

<https://hal.science/hal-01353402>

Submitted on 11 Aug 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Territorialiser les relations société-rivière pour faciliter la gestion commune des cours d'eau urbains : l'exemple de l'agglomération parisienne

AUTEURS

Catherine CARRÉ, LADYSS (France)

Jean-Paul HAGHE, PRODIG (France)

RÉSUMÉ

La mise en œuvre de la Directive cadre sur l'eau (2000) avec une obligation de résultat de restauration écologique des cours d'eau pose aux acteurs des rivières urbaines la question de la prise en charge collective de la rivière. Les acteurs institutionnels, confrontés à la difficulté de trouver des maîtres d'ouvrage pour porter les opérations de renaturation mais plus fondamentalement au désintérêt apparent des acteurs voire à une opposition face à la suppression des vannages ou la restauration des zones humides, se sont tournés vers les chercheurs en sciences sociales pour les aider. Ce travail présente comment la spatialisation de la relation entre les sociétés et leurs rivières permet de donner à voir aux acteurs publics et privés une rivière espace commun, révélateur d'une capacité à agir ensemble. Cette spatialisation repose sur la construction d'un mode historique de relation au cours d'eau (régime d'historicité) et sur celle de sa trajectoire territoriale.

ABSTRACT

The European Water Framework Directive (2000) requires all actors to achieve ecological restoration of urban streams and therefore to move toward concerted actions. Public actors are facing issues in which they have difficulties to find local actors ready to implement restoration operations but in which they also meet local oppositions to suppress sluices or restore wetlands. Finally, they have asked support from social sciences. This paper presents how the knowledge of the spatial and the historical links between the local inhabitants and their river is necessary to mutual learning and collaborative actions. This link is built by the researchers, based on an analysis of the historical and spatial trajectory of this relation, between local society and their river.

MOTS CLÉS

Rivières urbaines, DCE, restauration écologique, espace commun, trajectoire territoriale, régime d'historicité.

INTRODUCTION

Les chercheurs en sciences sociales du bassin de la Seine sont actuellement sollicités de façon pressante par les acteurs de la gestion de l'eau pour les aider d'une part à mobiliser des interlocuteurs pour débattre de la reconquête de la qualité des cours d'eau et, aussi, à élaborer des arguments en faveur d'une restauration écologique des rivières et des milieux aquatiques. Ces acteurs se déclinent à toutes les échelles de la gestion de l'eau, régionalement avec l'Agence de l'eau poussée par son conseil scientifique, en passant par les chargés de mission des SAGE, et localement avec les élus et les techniciens des syndicats de rivières. Cette situation est d'abord due au contexte particulier de la DCE, à la nécessité de trouver des maîtres d'ouvrage locaux

pour porter le programme de mesures d'une reconquête d'un bon état écologique de la masse d'eau ainsi qu'à l'obligation d'une concertation des usagers imposée par la DCE. L'agence de l'eau Seine-Normandie peine à trouver des maîtres d'ouvrage qui acceptent de porter des opérations de suppression de seuil, de reméandrage, ou de restauration des zones humides. Les commissions locales de l'eau, lorsqu'elles existent, ne sont pas forcément favorables à ces opérations.

Cette demande des acteurs institutionnels de l'eau s'inscrit dans un état des lieux francilien où les acteurs locaux s'avèrent peu impliqués dans la gestion de la rivière, qu'ils soient élus mais aussi habitants, voire même associations.

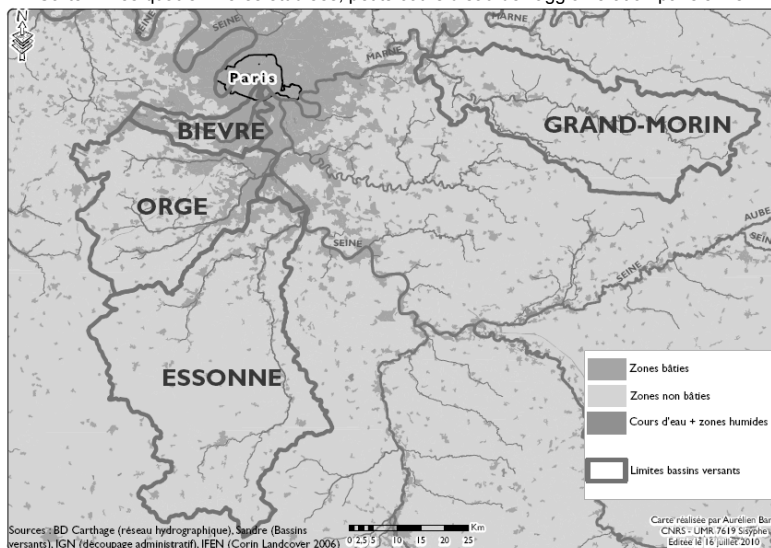
Elle pose cependant de réelles difficultés pour que les chercheurs puissent y répondre. Au delà de l'instrumentalisation possible, comment faire de cette demande sociale un objet de recherche ? Comment intégrer les destinataires de cette production scientifique qui ne sont plus ni les autres chercheurs mais l'ensemble des acteurs - régionaux et locaux - dans une posture d'apprentissage collectif, y incluant le chercheur lui-même ? Cette situation n'est cependant pas nouvelle et a déjà été formalisée dans des démarches comme celle de l'audit patrimonial ou la modélisation d'accompagnement mais elle est ici différente puisqu'il ne s'agit pas de répondre à un conflit d'usage autour de la ressource en eau mais de construire la rivière comme espace d'intéressement pour l'ensemble des acteurs locaux.

Certaines réponses ont été fournies, comme celles que nous présentons avec les travaux des chercheurs du PIREN-Seine et le programme Petites rivières urbaines franciliennes (Carré, 2011). Le Programme Interdisciplinaire de Recherche sur l'ENvironnement de la Seine est centré sur les interactions entre les sociétés et l'eau à l'échelle du bassin de la Seine, en partenariat avec les principaux gestionnaires des cours d'eau. Le travail sur les petits cours d'eau urbains, particulièrement la Bièvre, l'Orge, l'Essonne et le Grand Morin (figure 1), a été mené avec les acteurs locaux, acteurs institutionnels et habitants, et les résultats leur ont été soumis.

Un des problèmes d'application de la DCE (à travers les référentiels scientifiques qu'elle mobilise) est qu'elle impose une conception spatio-temporelle de la rivière qui oblitère sa dimension territoriale et, avec cela, les motivations à agir des acteurs locaux (Steyaert and Ollivier, 2007). L'analyse spatiale de l'action politique doit donner à voir à l'ensemble des acteurs leurs modes d'investissement territorial à travers la formalisation de leurs usages des cours d'eau, de leur mode de gestion et la place de la rivière dans les projets de territoire. Cette analyse est parallèlement replacée dans une perspective temporelle : la manière dont les acteurs locaux inscrivent leur relation à la rivière dans le temps, à travers l'expérience commune, passée et présente, et leur horizon d'attente. Elle aide à mieux comprendre comment se constituent les territorialités autour des rivières urbaines.

L'hypothèse de ce travail repose sur la spatialisation des relations entre la société et le cours d'eau pour construire collectivement une figure de la rivière, une trajectoire territoriale, préalable à celle d'un espace commun. Cette spatialisation en donnant à voir à l'ensemble des acteurs leurs positionnements respectifs, sans nier les oppositions et les conflits en cours, doit leur permettre de tirer profit des incitations multiples de restauration des cours d'eau générées par les institutions.

Carte 1. Les quatre rivières étudiées, petits cours d'eau de l'agglomération parisienne



1. COMPRENDRE LES OPPOSITIONS LOCALES D'UNE RECONQUÊTE ÉCOLOGIQUE DE LA RIVIÈRE POUR LES DÉPASSER

Les cours d'eau de l'agglomération parisienne étudiés (carte 1) ont été fortement aménagés par les sociétés locales, en Île-de-France depuis le XII^e siècle, et ils constituent aujourd'hui des cours d'eau complètement anthropisés gérés, en tant que rivières non domaniales, par les propriétaires privés et publics. Néanmoins, c'est précisément parce que ces cours d'eau peuvent retrouver une qualité biologique et morphologique grâce aux actions de restauration et, qu'étant donnée la localisation de ces cours d'eau, cette reconquête pourra profiter à un nombre important d'habitants, que les acteurs régionaux de l'eau poussent à intervenir sur ces cours d'eau. Cependant ces rivières ne font pas l'objet localement de projets partagés par l'ensemble des habitants et les chargés des missions des SAGE ainsi que les syndicats de rivières font remonter leurs difficultés simplement à connaître les usages de la rivière et les attentes des habitants sur le devenir de ces cours d'eau.

Un déficit de connaissances mutualisées entre les différents acteurs

Les enquêtes des usages de la rivière font apparaître une quasi disparition des usages économiques de l'eau. Les usages de loisir s'avèrent eux aussi limités, réduits généralement à la promenade, avec des pratiques ponctuelles de pêche et de canotage : les petites rivières urbaines sont désormais en recherche d'appropriation sociale.

L'atteinte des objectifs de gestion des cours d'eau et de reconquête du bon état écologique demande une vision partagée par l'ensemble des intervenants. Or, ceux-ci développent des logiques différentes sur les questions relatives aux inondations, à la restauration des cours d'eau, à la qualité de l'eau. Interrogés sur les objectifs de la DCE (tableau 1), les usagers ne comprennent pas les préconisations d'inondabilité des

berges ni celles de restauration des zones humides, soit par manque de compréhension du rôle qu'elles jouent, soit parce qu'ils les refusent, pour garder l'accès et les usages actuels, soit par crainte des moustiques associés aux zones humides. Il en résulte des divergences notables qui vont se faire sentir quand les acteurs institutionnels vont proposer des mesures de restauration décidées au niveau régional.

Tableau 1 Les réactions des usagers du cours d'eau sollicités sur les modes de préservation de l'Orge, comme rivière naturelle (114 personnes enquêtées en mai 2009)

Pour préserver l'Orge comme rivière naturelle, il faut :	% "Ne sait pas"	% Non	% Oui
Restaurer les écosystèmes (faune et flore)	8	9	83
Recréer des berges qui serpentent (et pas toutes droites)	18	22	60
Laisser les crues inonder les rives	14	43	44
Recréer de toute pièce des zones humides (marais)	21	40	39

Des oppositions aux projets de renaturation des cours d'eau qui en cachent d'autres

Dans un contexte de mobilisation des acteurs et de participation essentiellement « top down », une première opposition met en scène les acteurs locaux face aux acteurs régionaux : des acteurs régionaux qui maîtrisent les ressources financières, les enjeux politiques et symboliques, et des techniciens des collectivités et des syndicats avec leurs élus à la recherche de solutions concrètes. Les oppositions portent alors sur les incertitudes scientifiques autour des mesures proposées comme sur la non reconnaissance des savoirs techniques locaux par les acteurs publics régionaux.

Une seconde opposition porte sur la valeur sociale à donner au rétablissement des fonctionnalités physiques de la rivière et des milieux annexes, ainsi qu'aux services écologiques associés. Si certains syndicats de rivière sont acquis à la suppression des seuils, d'autres comme ceux du Grand Morin sont les porteurs des valeurs patrimoniales données aux ouvrages hydrauliques et soutiennent les opposants privés. Leurs études techniques ne débouchent pas sur une acceptation systématique de la suppression des seuils et elles contiennent des interrogations sur la faisabilité d'une restauration. Dans les conflits autour de la suppression des seuils des rivières, il s'agit pour les acteurs locaux de faire reconnaître une qualité à l'espace vécu des habitants, leur perception sensible et esthétique d'un milieu singulier, en dehors de la pensée aménagiste. Les stratégies esthétiques (« une rivière est belle parce qu'il y a de l'eau dedans en été ») ne sont pas seulement une résistance mais « l'affirmation d'une vie sensible absente de la représentation que donne l'aménagement d'un environnement intelligent et maîtrisable » (Labussière, 2009).

L'absence de projet territorial évident pour la rivière

En comparant les petites et les grandes rivières urbaines, on constate que la rhétorique à l'oeuvre sur les grands fleuves urbains autour d'une ardente nécessité à rendre le fleuve aux habitants ne fonctionne pas pour les petites rivières. Les arguments pour rouvrir - la lutte contre l'inondation et parfois la qualité - sont les mêmes que ceux utilisés pour couvrir ou ne pas rouvrir. Tous les scénarios sont possibles, selon le rapport de force permanent entre la politique urbaine et celle de l'eau. Les petites rivières ne donnent pas lieu à des aménagements spectaculaires, à la différence de ceux sur les grands fleuves urbains, faute de moyens mais aussi d'une capacité à utiliser la rivière pour donner un sens au projet urbain.

2. FAIRE SOCIÉTÉ AVEC LA RIVIÈRE

La difficulté de la mobilisation de tous les acteurs locaux ne relève pas seulement d'une segmentation administrative et juridique, des égoïsmes individuels, ou des divergences d'attachement à la nature (Ryan, 2000). Les enquêtes sur les pratiques des cours d'eau et sur leur gestion font ressortir une segmentation territoriale, inscrite dans une dynamique plus large d'ajustement entre politique urbaine et politique environnementale (Carré, 2011). La faible mobilisation des maîtres d'ouvrage et les refus de certains aménagements sont aussi imputés aux caractéristiques normatives et technocratiques de la DCE. Les indicateurs sont non seulement incompréhensibles pour les non initiés mais ils ne renvoient qu'à des « bons » fonctionnements physiques des milieux, hors de toute qualité de vie sur laquelle les maîtres d'ouvrage pourraient s'appuyer pour argumenter leur projet. Pourtant les enquêtes et les entretiens avec les habitants suggèrent une co-présence collective locale à la rivière, base préalable de toute action commune. Cette co-présence peut être matérialisée soit par une figure de trajectoire territoriale, soit par un régime d'historicité local.

Des régimes d'historicité locaux des cours d'eau

L'analyse temporelle reprend la notion de régime d'historicité développée par les historiens (Kosseleck 1979, Hartog 2003). Le champs d'expérience des parties prenantes est caractérisé à partir de ce que les habitants ont conservé comme mémoire de leur relation au cours d'eau (Haghe, 2009). L'horizon d'attente est établi sur les formes locales de mobilisation et d'engagement (associations, légitimité des modes de gestion du cours d'eau, projets de territoire). Là encore, il s'agit de dégager des convergences et des divergences dans la mise en récit de la relation à la rivière, autour de cette tension entre le passé et le futur immédiat.

Tableau 2 La mise en récit de la rivière

Figures du temps	Bièvre <i>artefact</i>	Essonne <i>exploitée</i>	Grand Morin <i>muséifié</i>	Orge <i>maîtrisée</i>
Champs d'expérience	Mémoire du passé industriel Importance de la gestion de l'inondation et de la qualité	Expérience des anciens importante Eau gérée dans la continuité en bon père de famille	Une eau qui a toujours travaillé pour les hommes L'artificialisation du cours d'eau est acceptée	Une rivière aménagée comme milieu et non plus comme équipement par des acteurs engagés
Horizon d'attente	Une rivière qui doit advenir autour d'une mise en récits pluriels : - Ressusciter une rivière sacrifiée - Aménager une rivière bucolique	Importance des risques d'inondation Importance de l'eau comme facteur de développement	Eaux productives : tourisme, agriculture Importance du patrimoine hydraulique et de sa transmission	Un élément à part entière d'organisation de l'espace urbain

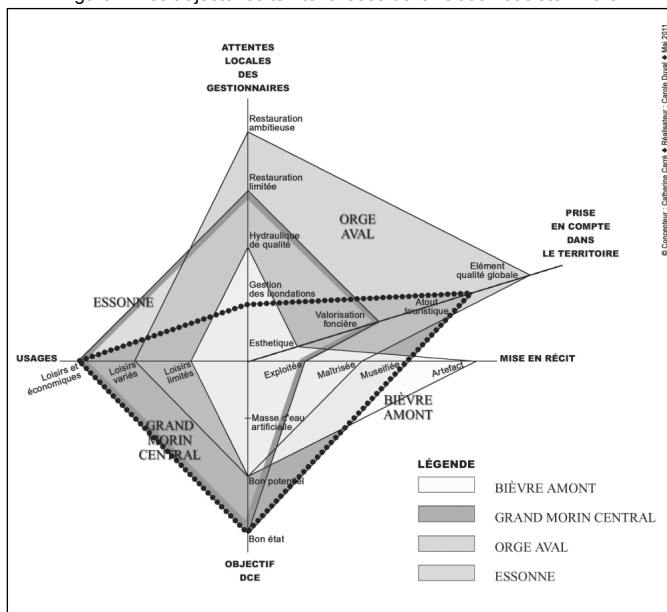
La classification obtenue fonctionne sur une mise en tension de l'histoire passée de la rivière avec sa prise en compte actuelle : ainsi, la figure d'artefact pour l'ensemble de la Bièvre renvoie à un mémorial et à la sollicitation de cette mémoire pour définir ce que la rivière pourrait être (avec des différences entre le témoignage industriel à l'aval et la campagne des citoyens à l'amont) ; pour le grand Morin, sur sa partie centrale à Crécy-la-Chapelle, il s'agit d'un musée comme conservatoire des usages et des équipements

de ce qui a été et de ce qui doit continuer d'être. A l'opposé, l'Essonne ne renvoie qu'au seul discours du syndicat de rivière autour de la lutte contre les inondations. Quant à l'Orge, elle est le seul exemple d'une gestion écologique revendiquée par les élus et les techniciens locaux.

Les figures de trajectoires territoriales de la relation des habitants au cours d'eau

La construction de ces figures s'appuie sur les régimes d'historicité locaux qu'elle complète par la mise en relation des pratiques de la rivière et des projets. La figure 2 est un exemple possible, appliqué aux rivières étudiées. Elle croise la mise en récit avec, d'une part, les objectifs de résultat imposés par le comité régional de bassin, sous l'autorité du préfet (objectifs DCE), les pratiques observées sur le cours d'eau (usages), les modes de gestion revendiqués par les gestionnaires (attentes locales des gestionnaires), et la place faite à la rivière dans les territoires. Il s'agit d'une information qualitative sans ordre hiérarchique. Les plans verticaux et horizontaux renvoient au champ de l'environnement là où l'axe oblique renvoie à l'aménagement. Ce graphique veut donner une vision d'ensemble de cette co-présence sociale au cours d'eau, tout en soulignant la diversité des trajectoires prises localement.

Figure 2. Les trajectoires territorialisées de la relation société/rivière



CONCLUSION

La spatialisation de l'action politique appliquée à la gestion des cours d'eau a consisté non pas à construire un nouveau territoire qui résoudrait les problèmes de morcellement et d'égoïsmes locaux mais à faire advenir un espace commun, un espace d'intéressement, révélateur d'une capacité à agir ensemble. Les restitutions au niveau local et régional ont montré que les acteurs étaient demandeurs de cette approche : elle

insère la rivière dans un projet qui n'est pas forcément environnemental et elle produit une information territoriale intégratrice qui, pour l'instant, n'existe pas. En proposant des figures de trajectoires territoriales des cours d'eau, respectant les conditions locales d'une co-présence collective à la rivière, on fournit d'une part un modèle descriptif de la relation rivière/société existante et un modèle explicatif des interactions qui permettent l'action.

Pendant, il faut admettre qu'il reste difficile de sortir d'une instrumentalisation de la rivière par les sociétés locales principalement en milieu urbain du fait de la pression foncière et des intérêts à aménager. Dans un contexte européen où les contraintes réglementaires n'ont fait qu'augmenter, on peut s'interroger sur une valorisation de la ressource et du milieu aquatique distincte des politiques d'aménagement et revendiquer la trajectoire territoriale de la relation entre la rivière et les habitants comme partie prenante des projets d'aménagement.

REFERENCES

- Carré C. (dir), 2011, *Les petites rivières d'Ile-de-France*, PIREN-SEINE et Agence de l'eau Seine-Normandie, 88 pages, à paraître.
- Haghe J.-P., 2010, « Penser l'eau : contribution à une généalogie des idées à travers l'exemple français », pp. 47-60, in Schneier-Madanes, *L'eau mondialisée*, Éditions La Découverte Paris.
- Hartog F., 2003, *Régimes d'historicité : présentisme et expériences du temps*, Le Seuil, Paris, 258 pages.
- Kosseleck R., 1990, *Le Futur passé. Contribution à la sémantique des temps historiques*, Éditions de l'EHESS, Paris.
- Labussière O., 2009, « les stratégies esthétiques dans la contestation des projets d'aménagement : le milieu géographique entre singularité et exception », *L'espace géographique*, pp. 68-88.
- Ryan R., 2000, "A people-centered approach to restoration projects: insights from understanding attachment to urban natural areas", In: Gobster P., Hull R. (Eds), *Restoring Nature*, Island Press, Washington DC, pp. 209-228.
- Steyaert P., Ollivier G., 2007, "The European Water Framework Directive: how ecological assumptions frame technical and social change", *Ecology and Society* 12(1): 25. [URL: <http://www.ecologyandsociety.org/vol12/iss1/art25/>]

AUTEURS

Catherine Carré
UMR Ladyss, Université Paris 1
carre@univ-paris1.fr

Jean-Paul Haghe
UMR Prodige, IUFM Rouen
haghe@noos.fr